

Commission paritaire conventionnelle CPC UIG - UNIA

98 Rue de Saint-Jean
Case postale 5278
CH – 1211 Genève 11

5, Chemin Surinam
Case postale 288
CH – 1211 Genève 13

Attestation annuelle

valable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019

Contribution aux frais d'exécution (Art. 6 CCT UIG-UNIA, 2018-2019)
Contribution de solidarité (Art. 7 CCT UIG-UNIA 2018-2019)

(Non transmissible / Pas de duplicata en cas de perte)

A remplir par l'employeur :

Entreprise :

Nom / prénom de l'employé-e :

N° AVS :

L'employeur atteste par la présente du paiement des contributions suivantes :

CONTRIBUTIONS	POURCENTAGE de la masse salariale AVS	
	Janv. – Oct. 2019	Nov. – Déc. 2019
Contribution aux frais d'exécution <i>Art. 6 CCT UIG-UNIA 2018-2019</i>	0.04%	-
Contribution de solidarité <i>Art. 7 CCT UIG-UNIA 2018-2019</i>	0.05%	0.09%

Si l'employé-e est syndiqué auprès d'UNIA Genève, il peut préciser ses coordonnées bancaires ci-après pour lui permettre de recevoir la rétrocession des dites contributions :

IBAN :

C	H	-																	
---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Lieu et date

Timbre et signature de l'employeur

Signature de l'employé-e

.....

.....